

Schéma(s) unifilaire(s) : 0

Plan(s) de position : 0

Annexe(s) : 0

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

### 1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : ., 100 Rue D Azebois- 6230 Pont A Celles  
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : ., L Horizon immobilier  
 Responsable de l'exécution des travaux :  
 Compteur : n°: 16221583  
 Index Jour : 1086kWh

EAN : Non communiqué

TVA : Néant

### 2. Branchement

Tension de service : 3x230V  
 Protection branchement : Existante de 25A  
 Alimentation tableau principal : EXVB - 4x10mm²  
 Interrupteur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

### 3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

| Nombre de tableau | Dénomination | Nombre de circuits |
|-------------------|--------------|--------------------|
| 1                 | TGBT         | 4                  |

### 4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020.

### 5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Néant.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 23.6Ω

Isolement général : 5MΩ

- ☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- ☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- ☐ Correspondance des schémas à l'installation
- ☐ Etat du matériel d'installation fixe
- ☒ Contacts directs et indirects
- ☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- ☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- ☐ Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

### 6. Infractions/Observations

| Inf/Obs    | Article réf. | Infraction(s) – Observation(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Infraction | L1-3.1.2     | Absence de plan de position de l'installation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Infraction | L1-3.1.2     | Absence de schéma unifilaire de l'installation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Infraction | L1-5.4.4.1.  | La liaison équipotentielle principale n'est pas connectée suivant les prescriptions.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Infraction | L1-5.3.5.2.b | Dans un lieu domestique, l'installation ne comporte pas au moins deux circuits d'éclairage pour les unités d'habitation qui comprennent plus de deux locaux et/ou emplacements. Veuillez réaliser une nouvelle installation électrique suivant le livre 1 dans la maison ( installation inexistante ) , l installation existante dans le garage et les étables est conforme . |

### 7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**L'installation existante n'est pas conforme (1) aux prescriptions du RGIE**

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 30/09/2026 par le même organisme de contrôle

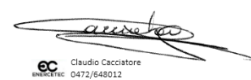
### 8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.  
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Claudio Cacciatore  
 Date d'émission : 30/09/2025

Date : 30/09/2025

Visa:



Claudio Cacciatore  
 0472/648012